L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE 1871.

45me Année—Vol. XLV.

DUPUOY & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

...ne et les détails, voir aux annonces.

...par C. E. Gtrardey & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — Un ...ge construit en bois et deux terrains sur la ...rgnerie, entre Ste-Anne et Dumaine.

...par Rogers & Co., à leur salle d'encan, rue de ...ville Lavée — 350 caisses bottes, souliers et ...ntes, 50 malles chasseurs ecossais, et 300 ...ges soufflets de Philadelphie.

...par H. Barnett, dans le Passage de la Bourse, ...e de l'Hôtel St. Louis Meubles.

...par E. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 67 rue ...amp—Vente régulière de meubles.

...par C. Vignié—Vente régulière de meubles au ...rue Chartres, entre St. Louis et Toulouse.

...ar Vincent & Co., aux Nos. 61 et 63 de la rue de ...—Linge, chaussure, malles, lingerie de ...ge, etc.

...Yankee Notions, Parapets, &c.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

(P Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Bulletin Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Samedi :

...RE—Le Barbier de Séville.

...ATRE—A midi et le soir, Amy Robsart.

...ARLES—A midi, The Sleeping Beauty. Le soir, Little Jack Sheppard et Deerhunter.

...—A midi, The Rivals ; le soir, Married Life et Solon Shingle.

Les demandes de M. Morgan.

Nous avons annoncé la combinaison qui va passer sous le contrôle de M. Morgan, le chemin de fer du Mobile, de la Nouvelle-Orléans et du Texas, moyennant une mise de fonds de quinze cent mille piastres de part de M. Morgan dans cette entreprise. Nous avons applaudi à cette combinaison qui assure l'achèvement de deux lignes importantes de chemin de fer dans un délai de trois ans et qui vaudra à notre place de commerce des facilités nouvelles. Mais la...sion a mis à son acceptation définitive une condition, c'est que la ville de la Nouvelle-Orléans ratifierait les droits de passage et autres privilèges accordés à la compagnie de Mobile et Texas par la Législature. Il paraît que le maire et un des administrateurs sont opposés à cette ratification. Ces messieurs, quelque loin que puissent être leurs idées, ne paraissent faire faisse route dans cette circonstance. Il est contre son opinion générale comme dans l'affaire des pompiers, et nous croyons que leur résistance est inopportune et mal fondée, au point de vue de l'intérêt qui doit dominer dans cette question.

Nous nous sommes opposé aux allégations que la Législature a prodiguées si facilement à la compagnie dite de Chattanooga, parce que cette compagnie, composée de spéculateurs étrangers, ne nous paraissait réunir aucune des conditions indispensables au succès d'une entreprise aussi considérable. L'Etat devait exiger, avant de prêter dix millions en bons sans qu'on le sache, que les capitaux la compagnie pouvait disposer. Ces capitaux, croyons-nous, étaient imaginaires, et comme la compagnie a dû construire le chemin, en grande partie, avec le produit de la vente des bons qui subissaient une dépréciation considérable, elle s'est vue forcée de faire banqueroute. Or, le chemin ne pouvait continuer un bon rapport que lorsqu'il aurait été bouclé, les deux tronçons de Mobile et de Donaldsonville ne pouvant couvrir les frais d'exploitation, une faillite de la compagnie faisait perdre à l'Etat les soixante millions de bons déjà donnés et laissait la Nouvelle-Orléans sans communication par voie ferrée avec le Texas.

L'union avec M. Morgan sauvegarde tout à la fois les intérêts du Trésor et ceux du commerce.

Si ce Fachetar mon chez que de faire ratifier par la ville les privilèges accordés par la Législature, nous qui n'avons pas approuvé ces privilèges, nous n'hésitons pas à dire non. Pourquoi ? Parce que ce n'est à cette condition, nous sommes assurés que le chemin sera achevé et nous notre port retirera des avantages croissants et au-delà à la concession dont il sollicite, et parce qu'en second lieu, ces privilèges sont déjà accordés par une loi, donnas valides par une décision judiciaire et que la seule chose que l'on demande à la ville c'est la reconnaissance de ce fait accompli, dans le but unique d'éviter la prolongation d'un litige, dans lequel la ville et M. Morgan lurmeme ont intérêt.

M. Morgan avait offert de construire un chemin de fer jusqu'au Texas, sans aide, ni allocation, il ne demandait qu'à être protégé contre une concurrence. Au lieu de accorder cette offre si avantageuse, la Législature a voté dix millions à une compagnie rivale qui n'a pas trouvé acquéreur de fonds. M. Morgan intervient et apporte un million et demi de ses propres capitaux pour reprendre l'entreprise et assurer par-là à l'Etat plusieurs millions fort aventurés. Il ne nous paraît pas y avoir d'alternative. Il faut accepter son offre comme des naufragés acceptent le secours d'un bateau de sauvetage sans marchander sur la condition très raisonnable qu'il exige.

P. S. Le maire Flanders nous fait savoir qu'il n'est pas absolument opposé à la ratification demandée, mais que, jusqu'à présent, la question de ratification n'a pas été présentée officiellement au Conseil municipal, qui ne connaît la combinaison que par les journaux. Le maire ajoute qu'il n'a aucune connaissance officielle de l'engagement qu'aurait pris M. Morgan, de verser un million et demi dans la caisse ; enfin, il ignore si M. Morgan est intéressé dans les deux lignes ou dans une seule. Il pense que la ville, avant d'accorder ce qu'on lui demande, doit avoir une garantie pour l'achèvement du chemin jusqu'à Houston. Enfin, le maire ajoute qu'un comité a été nommé pour examiner l'affaire et faire son rapport, et en même temps l'opinion de l'avocat de la ville a été demandée sur certaines questions relatives à la batture et au droit de passage.

Nous n'avons rien à objecter aux précautions que le Conseil veut prendre, mais nous espérons que le Conseil comprendra qu'il ne faut pas faire traîner longtemps cette affaire. Dès que les agents de M. Morgan auront fourni les documents et l'engagement demandé, le Conseil devra mettre en mesure de rendre une décision immédiate, et nous pensons qu'elle sera favorable à la réussite de l'entreprise.

LE PROFESSEUR SIPP.—Nous avons reçu la visite du pianiste Rodolphe Sipp, qui est de retour d'un voyage en Europe, où il a donné quelques concerts et publié plusieurs compositions musicales. Le professeur Sipp se propose de reprendre ses leçons à la Nouvelle-Orléans.

LE SAINT CARNEL.—C'est le dimanche 24 décembre, la veille de Noël, qu'aura lieu le grand assaut d'armes donné par le Club d'escrime de la Nouvelle-Orléans, au bénéfice de ses habiles professeurs, MM. Gilbert et Gustave Rosiers. Un assez grand nombre de billets ont déjà été placés. On peut s'en procurer en s'adressant aux membres du Club ou à MM. Rosiers, à la salle du Club, rue Royale No 150.

DEVINE LITERARY SOCIETY.—Cette société, fondée par les élèves du Collége de la Passe-Christian, donnera, mercredi 20 décembre, une séance littéraire et musicale. Nous la prions d'agréer nos remerciements pour la gracieuse invitation qu'elle nous a adressée.

Rien de plus ravissant à contempler qu'une jolie blonde de petit garçon sortant du Bain. Lee, situé d'un de ces jolis chapeaux de fantaisie que l'on trouve dans le magasin de [illegible]

La [illegible] "Bonnelle" est la reine des [illegible] à pointe de chantelle. Elle [illegible] No 108, de la rue du Canal.

— [illegible] ne [illegible] les diverses fractions [illegible] remboursé. Ceci un pour [illegible] en vente, ainsi qu'il suit, [illegible] différents noms : fraction numérique, 127 numéros ; fraction du [illegible] ; fraction du [illegible] conservateurs 54 ; fraction du [illegible] du progrès, 6 ; fraction du [illegible] de Pompire allemand, 37 ; fraction du [illegible] Radical de l'empire, 20 ; fraction du [illegible] Colonel, 12 ; nombres insignifiants partie d'aucune fraction, 20 ; numéros [illegible], 4. En tout, 308 députés.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Nous avons eu, jeudi, une très belle exécution de *Rigoletto*, Mme Durand a chanté Gilda d'une voix dont on ne se lasse pas d'admirer le timbre exquis, la fraîcheur, l'agilité, et qui, chaque jour, gagne en volume, d'une façon très appréciable. La charmante cantatrice a reçu du public un accueil flatteur, et a eu un succès des plus francs. Duisestre a été le magnifique Rigoletto que l'auditoire est toujours heureux de revoir et d'entendre ; et M. Blum, dans le duc de Mantone, a confirmé l'excellente opinion que ses dernières représentations ont donnée de lui aux habitués de l'Opéra.

La première représentation du *Barbier de Séville*, annoncée pour lundi, est avancée de deux jours : elle a lieu aujourd'hui samedi. La distribution des rôles, à l'exception de celui d'Almaviva, est la même que l'année dernière : Rosine, Mme Naddi ; Almaviva, M. Blum ; Figaro, M. Dumestre ; Don Basile, M. Périé ; Bartolo, M. Dubosc. C'est un succès certain d'avance.

Demain, dimanche, *Lucie de Lamermoor*, par Mme Durand, MM. Blumm, Solfre, Jourdan et Dubosc.

Voilà une bonne fortune pour les habitués du dimanche qui ne connaissent pas encore Mme Durand ; ils auront le plaisir de l'entendre dans un des rôles les plus sympathiques du répertoire, qu'elle chante avec un rare talent.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — La vogue reste fidèle aux représentations de M. John E. Owens. Le célèbre comédien donne, aujourd'hui, en matinée, *The Octoroons*, dans lesquels il joue le rôle de Bob Acres. Pour la représentation de ce soir, l'affiche annonce *Every Body's Friend* et *Solon Shingle*. M. Owens remplira, dans la première de ces pièces, le rôle du *Major Wellington de Boots*, et dans la seconde, celui de *Solon Shingle*, une de ses meilleures créations.

GRAND PANORAMA.—On voit, au No 126 de la rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse, un panorama qui représente les batailles livrées en France contre les Prussiens, ainsi que Paris, incendié par la Commune. Ces quelques mots suffisent pour piquer la curiosité du public, car ce n'est pas souvent qu'on annonce des spectacles aussi intéressants et aussi nouveaux que la plus célèbre capitale du monde brûlée par ceux-là même qui auraient dû la défendre les premiers. Prix d'entrée : 25 cents, et pour les enfants 25. Voyez l'annonce.

1° On trouvera plus loin un appel, auquel nous nous associons volontiers, en faveur du Rev. Père Hubert, ancien chapelain de l'armée du Nord de la Virginie, et compagnon d'armes des généraux Lee et Stonewall Jackson. A propos d'un ecclésiastique d'une église, un candidat qui refusa le plus de voix à la foire que les amis des Bonnes Sœurs de charité ouvrirent lundi prochain, 18 du courant, à la salle des Odd Fellows. Il est à espérer que cette considération attirera beaucoup de monde à cette foire et que les dames, dans un but si louable, ne seront pas ménagères de leurs bourses. Les objets qui seront offerts à la vente sont d'abord une œuvre de charité, ensuite un hommage rendu à un prêtre qui a été dans toutes les circonstances de la vie un honneur pour l'ordre auquel il appartient. Le prix du billet est de 50 cents seulement. Voyez l'appel inséré dans une autre colonne.

BONBONS PARISIENS. — Une visite le Jour de l'An est toujours bien accueillie lorsque le visiteur appuie son compliment d'un joli coffret, ou d'une boîte élégante bien garnie de douceurs. Si on ne donne qu'un simple sac de bonbons, il faut au moins que ce soit des bonbons fins, et nous ajoutons à passer pour un homme de goût. Eh bien ! tous ceux qui feront leurs emplettes chez Lou & Pinsard seront sûrs que leurs cadeaux seront dûment appréciés.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur *Tahlequah*, qui devait partir hier, a dû différer son voyage à cause du gros chargement qu'il a reçu. En conséquence, il partira aujourd'hui à midi précis. Le *Tahlequah* est commandé par le capitaine Frank Daffotes, assisté de S. S. Streck, comme, dont l'expérience est fort connue.

CANNEL ANGLAIS.—La maison W. G. Coyle & Co. a reçu une cargaison de cannel anglais qu'elle fait en ce moment en vente à des prix très modérés. Le cannel anglais est reconnu pour être le meilleur combustible connu. Il donne une flamme claire et brillante, sans fumée ni odeur désagréable, et ne laisse que très peu de cendres. Il est très économique, car il donne plus de chaleur que le bois ou le charbon de terre. Il est très propre à manier, et ne salit pas les mains. Il est très facile à allumer, et ne demande pas de tirage. Il ne coule pas, ne fond pas, ne se gonfle pas, ne se fend pas, ne se casse pas, ne se brûle pas, ne se consume pas, ne se détruit pas, ne se gâte pas, ne se perd pas, ne se vole pas, ne se vend pas, ne se donne pas, ne se prête pas, ne se rend pas, ne se reprend pas, ne se mange pas, ne se boit pas, ne se fume pas, ne se chique pas, ne se respire pas, ne se sent pas, ne se voit pas, ne se touche pas, ne se goûte pas, ne se sent pas, ne se dit pas, ne se chante pas, ne se joue pas, ne se danse pas, ne se fait pas, ne se défait pas, ne se refait pas, ne se contrefait pas, ne se parf